

Bioprotec® SOP
No HOMOLOGATION: 27963

SAVON INSECTICIDE
AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE
ANTIPARASITAIRE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT:	Bioprotec SOP	PRODUCTEUR:	AEF GLOBAL INC.
INGRÉDIENT ACTIF:	Sel de potassium d'acide gras		925 des Calfats
UTILISATION:	Savon Insecticide		Lévis, Québec, Canada G6Y 9E8
NUMÉRO CAS:	67701-09-1	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:	
NOM CAS:	Non applicable	Heures bureau:	1-866-622-3222 (sans frais) 1-418-838-4441

2. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSITION:

NOM:	# CAS	GARANTIE
Non disponible	67701-09-1	0.85%

FORMULE: Non applicable

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE :	Ce matériel est un savon insecticide. Une grave exposition peut conduire à une légère irritation oculaire et de la peau.	ABSORPTION PAR LA PEAU :	Non recensé
		CONTACT PEAU/OEIL :	Un contact prolongé ou répété peut conduire à une légère irritation.
VLE ET SOURCE :	Aucune établie par l'ACGIH ou l'OSHA.	DANGERS SUR LA SANTÉ (grave et chronique) :	Non recensé
EFFETS AÏGUS :		EFFET CANCÉRIGÈNE :	Ce matériel n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, l'IARC ou l'OSHA.
INHALATION :	Non recensé		
INGESTION :	Pas connu		

4. PREMIERS SECOURS

INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. Notes au médecin: *Il n'y a pas d'antidote spécifique si ce produit est ingéré. Administrer un traitement symptomatique.*

INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'INFLAMMABILITÉ: Pas de risques connus
INFLAMMABILITÉ: Non applicable
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR
% PAR VOLUME: Pas disponible
PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Pas de besoins spéciaux

RISQUE DE FEUX, D'EXPLOSION OU DE RÉACTIVITÉ: Pas de risques connus
PRODUIT D'EXTINCTION: Pas de besoins spéciaux
PRODUITS DANGEREUX DE COMBUSTION: Inconnu

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant.

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. ATTENTION- IRRITANT POUR LES YEUX.. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation et un contact oculaire direct peut causer des irritations. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou le brouillard de pulvérisation.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans un endroit frais et sec. Éviter le gel. Ne pas entreposer avec la nourriture.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

VENTILATION: Ventilation ou aération du local si nécessaire.

PROTECTION INDIVIDUELLE: Lors de la manipulation, du mélange/chargement, de l'application et pendant toutes les activités de réparation et de nettoyage, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des lunettes à coques, des chaussures et des chaussettes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter d'inhaler la brume de pulvérisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Liquide brun jaune clair	SOLUBILITÉ:	Très soluble dans l'eau
ODEUR:	Légère odeur	pH:	10.5
POINT DE FUSION:	Non applicable	PRESSION DE VAPEUR:	Non disponible
POINT D'ÉBULLITION:	80°C	% VOLATILES/VOLUME:	Non disponible
DENSITÉ:	1.01 g/mL		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ:	Stable	INCOMPATIBILITÉ (MATERIAUX À ÉVITER):	Inconnu
POLYMÉRISATION DANGEREUSE:	Aucun risque	DANGER DE COMBUSTION OU PRODUITS DE DÉCOMPOSITION:	Inconnu
CONDITIONS À ÉVITER:	Inconnu		

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: Lorsqu'utilisé conformément aux directives de l'étiquette, Bioprotec SOP ne devrait pas poser un risque important pour la santé humaine.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES: Données non disponibles

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE: Lorsqu'utilisé conformément aux directives de l'étiquette, les ingrédients actifs de ce produit représentent un risque négligeable pour les organismes terrestres et aquatiques. Toutefois, puisque ce pesticide n'est pas homologué pour la lutte antiparasitaire en milieu aquatique, ne pas utiliser ce pesticide pour lutter contre des organismes nuisibles aquatiques et ne pas permettre aux effluents ou aux eaux de ruissellement des serres qui contiennent ce produit de se rendre à des lacs, des cours d'eau ou toute autre source d'eau.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE: Données non disponibles

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATION GÉNÉRALE: Jeter les contenants et les déchets en conformité avec les réglementations provinciales et les directives de l'étiquette.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN:	Non applicable	INSTRUCTION SPÉCIALE	
CLASSIFICATION TDG:	Non réglementé	AU TRANSPORT:	Non applicable
EMPAQUETAGE:	Non applicable		

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE: Ce pesticide relève de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et de son Règlement, ainsi que de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son Règlement.

16. AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES: Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur notre connaissance du produit et sur les informations recueillies dans la littérature au moment de l'écriture. AEF Global Inc. n'offre aucune autre garantie expresse ou implicite de conformité ou toute autre garantie expresse ou implicite.

Dernière révision: 29 juin, 2017

Pour de plus amples informations, référez-vous à l'étiquette. Il est également possible de visiter l'adresse internet www.aefglobal.com.